

La lecture des enfants aveugles

Pour ouvrir ce dossier, consacré à un problème auquel il nous a paru important de sensibiliser l'ensemble des personnes que concerne la lecture de tous les enfants, nous avons souhaité donner la parole à Catherine Desbuquois : elle souligne l'ampleur des progrès à accomplir pour que le droit à la lecture soit un droit pour tous.

Le Danemark est un petit pays de moins de 6 millions d'habitants. La « Bibliothèque nationale danoise pour les aveugles » produit elle-même et prête des livres et des revues en braille, ainsi que des livres enregistrés, et alimente tout le réseau (très dense) des bibliothèques publiques. Elle n'emploie aucun bénévole. Elle fonctionne avec un budget de 35 millions de francs... À la question : « Combien le Danemark compte-t-il d'aveugles ? », la directrice répond : « La même proportion que partout ailleurs ! » Un exemple qui, par contraste, nous incite à réfléchir sur les progrès qui restent à accomplir en France.

Combien y a-t-il d'aveugles dans notre pays ? Environ 50 000, la plupart devenus aveugles avec le vieillissement, les aveugles de naissance tendant à diminuer en raison des progrès de la médecine.

Quant aux enfants, selon la plupart des estimations (mais il n'y a pas actuellement de statistiques fiables) ils seraient 300 par année d'âge, soit 4 500 enfants aveugles de moins de 15 ans. Auxquels s'ajoutent 15 000 enfants dont la déficience visuelle nécessite un support de lecture adapté.

En France il n'existe pas de dépôt légal des livres en braille ni de service national pour la lecture des aveugles.

Le droit d'auteur ne comporte aucune disposition particulière en faveur de l'édition pour les personnes empêchées de lire.

Loin d'être organisée, encadrée et soutenue, l'édition de livres adaptés est réalisée de manière morcelée, parcellaire et lacunaire. Elle repose sur la bonne volonté des bénévoles, insuffisamment formés. Elle est réalisée en majeure partie par les associations qui n'ont attendu ni lois ni subventions pour, depuis de nombreuses années, mettre à la disposition de leurs adhérents des livres et des cassettes.

Quant à l'édition pour les enfants aveugles, elle serait quasi inexistante sans l'énergie militante et professionnelle de quelques passionnés. Leurs réalisations, dont la qualité technique et artistique n'a rien à envier à l'édition jeunesse « pour les voyants », commencent à apparaître ici et là dans quelques bibliothèques pour la jeunesse. Les bibliothécaires qui ont acheté des albums ou des enregistrements sonores adaptés, leur ont fait une place au sein de leurs collections d'autant plus volontiers que ces livres s'adressent aussi aux enfants voyants ; loin de constituer un ghetto, ces éditions ouvrent le texte à tous et permettent des échanges sans lesquels il n'existe ni culture ni sociabilité.

Souhaitons que ce dossier de *La Revue des livres pour enfants* qui donne la parole aux acteurs de l'édition adaptée pour les enfants aveugles suscite beaucoup d'intérêt, de questions et espérons-le, de réponses !

Catherine Desbuquois
Direction du livre et de la lecture
Chargée de mission pour « l'accès à la lecture des personnes handicapées »